

**L'UNION EUROPÉENNE ET
LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE
CHYPRE - GRÈCE - TURQUIE
DU SOMMET D'HELSINKI AU SOMMET DE NICE**

Stephanos Constantinides*

Après le Conseil européen d'Helsinki des 10 et 11 décembre 1999, qui a admis le principe de la candidature de la Turquie à l'Union européenne, le triangle Grèce, Turquie, Union européenne est en pleine effervescence. La Turquie en particulier se trouve à la croisée des chemins et traverse une période critique de son histoire. Soit elle choisit la démocratisation de son régime ce qui inclut la mise en place d'un Etat de droit qui respecte les droits de l'Homme, la normalisation de ses relations avec ses voisins – en particulier la Grèce et Chypre – avec, dans ce cas, l'espoir d'accéder à l'Union européenne; soit elle garde son régime actuel et mène une politique néo-ottomane¹ avec de nombreuses conséquences sur son propre avenir et la stabilité de la région.

La dynamique qui a été créée après le Conseil européen d'Helsinki conduit l'Union européenne de suivre de près l'évolution intérieure de la Turquie ainsi que sa politique envers Chypre et la Grèce. D'autre part le débat sur la vocation européenne de ce pays est toujours ouvert sous l'œil attentif des Américains qui veulent à tout prix l'ancrer à l'Europe. Mais l'évolution de choses est très lente car les structures décisionnelles en Turquie sont soumises aux militaires qui ne veulent pas dementeler le pouvoir autoritaire dont ils sont les maîtres. Par ailleurs le rapport de forces entre l'establishment Kemaliste, les Islamistes et l'élite pro-européenne est confus.

Dans ce contexte l'avenir européen de la Turquie est incertain et par là même l'évolution des relations greco-turques est imprévisible.

* Université du Québec à Montréal

Dans le dernier numéro des *Études helléniques/ Hellenic Studies* nous avons tenté de cerner les problèmes qui découlent de cette dynamique européenne créée par la décision du Conseil européen d'Helsinki. Dans ce numéro nous continuons la réflexion engagée dans ce cadre avec une série d'articles qui visent à mieux comprendre la nouvelle donne et saisir les enjeux qui en découlent.

Le Patriarche œcuménique Bartholomée est non seulement favorable à la vocation européenne de la Turquie mais souhaite aussi que la candidature de Chypre à l'UE favorise une solution pacifique de la question Chypriote. Le Patriarche espère également que l'amélioration des relations greco-turques soit durable dans l'intérêt de deux pays.

Jean Catsiapis examine la question de l'élargissement de l'Union européenne à Chypre et à la Turquie durant l'année 2000. Il constate que si la candidature de Chypre a progressé de façon satisfaisante, en revanche celle de la Turquie a connu des difficultés, qui en retardent le processus. Depuis le Conseil européen d'Helsinki Chypre a conclu 17 dossiers sur 29 de l'acquis communautaire. L'auteur considère que Chypre doit logiquement faire partie du groupe d'Etats, qui dès la fin de 2002 auront terminé les négociations d'adhésion et pourront intégrer l'UE en 2003, étant entendu que la question politique – s'il n'y a pas jusque là une solution à la question Chypriote – ne peut constituer un obstacle à l'acceptation de sa candidature. Par contre la Turquie « avance à reculons vers l'Europe » faisant face à des difficultés structurelles et politiques dans la voie de la démocratisation et du respect de droits de l'homme. La grave crise politique, économique et financière qui a secoué ce pays durant l'année 2000 et au début de 2001 semble repousser pour longtemps ses perspectives d'appartenance à l'Europe communautaire.

Samim Akgonul examine la situation des minorités musulmane turcophone en Grèce et celle de la minorité grecque en Turquie. Depuis son déracinement – en particulier lors des événements violents de septembre 1955 – la minorité grecque de la Turquie est passée de 110 000 personnes en 1923 à 3000 aujourd'hui. Par contre la communauté musulmane turcophone de 120 000 personnes est restée stable. Samim Akgönül souligne la précarité de leur sort, qui dépend essentiellement des relations

entre Athènes et Ankara. L'actuelle période de détente est de nature à conforter la situation des Grecs vivant en Turquie, qui sont en voie de disparition. L'auteur de l'article pense que la réouverture de l'École théologique de Halki, fermée en 1971 par la Turquie serait un geste de bonne volonté de celle-ci, qui pourrait ainsi répondre aux « avancées » déjà enregistrées en faveur de la minorité turcophone de Grèce.

Dimitris Droutsas et Panayotis Tsakonas analysent les relations difficiles de la Turquie avec l'Union européenne de l'accord d'Association de 1963 jusqu'à la période de l'après Helsinki. Ils discutent aussi les relations greco-turques de l'après guerre froide et l'impact de la question chypriote sur la vocation européenne de la Turquie. Ils mettent en particulier l'accent sur le Partenariat d'adhésion et le Programme national relatif à l'acquis de l'UE. Les auteurs concluent que les choix de la Turquie sont maintenant limités en ce qui concerne la question chypriote et les relations greco-turques étant donné que la solution de ces problèmes est liée à sa marche vers l'Europe, soit qu'elle abandonne sa politique intransigeante sur ces questions et contribue de façon positive à leur solution, ou qu'elle adopte une politique qui cherche à renverser les règles européennes du jeu imposées par le Partenariat d'adhésion. La Grèce aussi doit être – selon les auteurs – consciente des risques associés à cette période de transition et élaborer des stratégies avec l'Union européenne pour s'attaquer aux problèmes auxquels la Turquie fait face. La Turquie doit enfin comprendre qu'en adoptant une position constructive dans le domaine des relations bilatérales et de la question Chypriote elle aura le soutien et l'accompagnement de la Grèce dans sa voie européenne.

Fotini Bellou pense que l'amélioration des relations entre la Grèce et la Turquie a renforcé la position stratégique de deux pays. Par ailleurs la décision de la Grèce de ne pas bloquer la candidature turque à l'Union européenne lors du Conseil européen d'Helsinki a servi non seulement les intérêts grecs et turcs mais a aussi fait avancer les objectifs de sécurité de l'U.E. C'est pourquoi elle avance la thèse selon laquelle les relations greco-turques et leur degré de rapprochement s'inscrivent dans un nouveau contexte, celui du dessein européen de sécurité. Elle constate cependant que des priorités différentes de deux

voisins au sujet de la candidature turque à l'U.E. peuvent affecter le processus de paix en cours actuellement.

Aristote Tziampiris, traitant de la question Chypriote, constate les effets positifs du Conseil européen d'Helsinki sur la marche européenne de la République de Chypre. L'auteur avance que c'est probablement la première fois depuis 1974 que le temps joue en faveur du côté grec. Cela est dû, selon lui, au fait qu'Helsinki garantit presque l'adhésion éventuelle de Chypre à l'Union européenne. Et cette adhésion pourrait jouer le rôle de catalyseur pour une solution, même si cela peut avoir lieu littéralement à minuit moins cinq. Dans ce sens, conclut-il, Helsinki représente probablement le début de la fin du problème Chypriote.

Kosta Gouliamos esquisse un cadre nouveau basé sur le rôle géopolitique de Chypre dans la région méditerranéenne en mettant l'accent sur le risque pour la Grèce de perdre toute influence en Méditerranée orientale aux dépens de sa propre sécurité.

Ainsi donc le triangle Grèce, Turquie, Union européenne s'anime dans un effort d'enterrer des problèmes qui durent depuis plus d'un demi-siècle. Du côté grec on a beaucoup investi dans ce pari de la voie européenne de la Turquie. Le révisionnisme en matière de politique extérieure grecque pratiqué depuis déjà quelques années a été renforcé depuis le Conseil européen d'Helsinki en décembre 1999. Cette politique critiquée fortement par ceux qui craignent que la Grèce avance dans cette voie sans rien recevoir de la Turquie est présentée par Costas Simitis et son Ministre des Affaires étrangères George Papandreou comme la voie qui permet au pays de sortir de son isolement européen et faire progresser l'adhésion de Chypre à l'Union européenne. Un pari risqué pour ceux qui pensent que cette politique n'a produit jusqu'à maintenant aucun effet positif ni sur la question chypriote ni sur le différend greco-turc en mer Egée. Au contraire on constate que malgré la politique grecque d'ouverture la Turquie n'a pas bougé d'un iota de sa politique agressive à Chypre et n'a pas évolué dans ses revendications en mer Egée considérées du côté grec comme tout à fait inacceptables.

Du côté turc la démocratisation piétine et comme le montre le Programme national relatif à l'acquis de l'UE en réponse au Partenariat pour l'adhésion la résistance au changement reste considérable. Il est donc clair que sur la voie européenne de la Turquie se dressent des forces intérieures importantes avec en tête le puissant establishment militaire qui ne veut pas perdre son influence et le contrôle du pouvoir. En ce sens ces forces rejoignent une opinion publique hostile ainsi que des forces politiques importantes des pays composant l'UE. Au demeurant, la plupart des forces politiques européennes favorables à la voie européenne de la Turquie situent son destin dans le cadre d'une Europe à plusieurs vitesses et dans un avenir assez lointain. Ce qui signifie en pratique que la Turquie pourrait être intégrée à la périphérie européenne avec un statut qui lui accorderait la plupart des avantages des pays membres mais sans la possibilité d'une libre circulation des personnes à l'intérieur du sanctuaire européen à proprement parler. L'armée turque, avec tous ses privilèges, serait aussi favorable à un tel statut européen pour la Turquie qui ne toucherait pas à ses intérêts et à sa mainmise sur la vie politique du pays.

C'est donc, comme nous l'écrivions dans le précédent numéro d'*Études helléniques/ Hellenic Studies*, dans ce contexte que se précise le scénario néo-ottoman d'une Turquie à mi-chemin entre l'Europe et sa situation actuelle. Dans le modèle néo-ottoman, la démocratisation serait limitée et ne mènerait pas au demantèlement du régime actuel, c'est-à-dire à l'abolition du rôle politique de l'armée. La Turquie serait liée à l'Europe par un statut particulier sans pour autant bénéficier d'un accès direct au club européen. Le modèle néo-ottoman tiendrait compte des intérêts américains, des positions européennes et des intérêts du bloc au pouvoir en Turquie.

Depuis quelques années déjà, un compromis historique entre les forces politiques et socio-économiques kemalistes, pro-européennes et islamistes se dessine sur le plan intérieur. Ce compromis serait ainsi en mesure d'assurer la survie d'un tel modèle.

Néanmoins, le modèle néo-ottoman, favorable par nature à cette politique expansionniste, tout en permettant à la Turquie de jouer un rôle hégémonique dans la région, ne permettrait pas de résoudre le contentieux gréco-turc ni de trouver une solution équitable au problème de Chypre. Et sans doute ce modèle, s'il continue à s'appliquer, va agir aux dépens de la démocratisation de la société turque et du respect des droits de l'Homme. Il est évident qu'un tel scénario ne servira ni les intérêts du peuple turc ni ceux de la stabilité de la région. Seule une démocratisation profonde accompagnée d'un règlement du contentieux avec la Grèce permettrait à la Turquie d'envisager sérieusement son avenir européen.

NOTES

1. Sur le concept d'une politique néo-ottomane voir : Stephanos Constantinides et Jean Catsiapis, « L'Union européenne et la Méditerranée orientale », in **Études helléniques/Hellenic Studies**, vol. 8, no 2, Automne 2000.